

RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL - CHIFFRES CLÉS 2019

RETRAITÉS DU RÉGIME GÉNÉRAL EN PAIEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2019 RESIDENTS A LA REUNION : 89 877*

* A la Réunion, les salariés des secteurs agricoles sont déclarés au Régime Général. Les salaires perçus dans le cadre de ces activités, ainsi que les périodes d'assurance correspondantes, sont intégralement prises en compte dans le calcul des droits à retraite par le Régime Général. Dans les DOM le Régime Agricole ne gère que les retraites des Non-Salariés Agricoles (exploitants, conjoints,...)

Source : Système National Statistiques Prestataires (SNSP)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Nombre total de retraités (droits directs et droits dérivés)	89 877	40 973	48 904
Droits directs	82 988	40 743	42 245
Pensions normales	60 737	31 010	29 727
Pensions d'ex-invalides	3 106	1 709	1 397
Pensions d'inaptitude au travail	19 141	8 023	11 118
Droits directs contributifs	82 984	40 742	42 242
<i>Dont :</i>			
Retraités en retraite progressive	74	32	42
Taux de polypensionnés	28 %	34 %	21 %
Droits directs non contributifs	4	1	3
<i>Droits directs (contributifs ou non) servis seuls (sans droit dérivé au Régime Général)</i>	70 445	39 306	31 139
Droits dérivés (réversion)	19 432	1 667	17 765
Servis sans droit direct au régime général	6 889	230	6 659
Servis avec un droit direct au régime général	12 543	1 437	11 106
Droits dérivés bénéficiaires de la majoration de pension de réversion	3 088	77	3 011
Age moyen de l'ensemble des retraités			

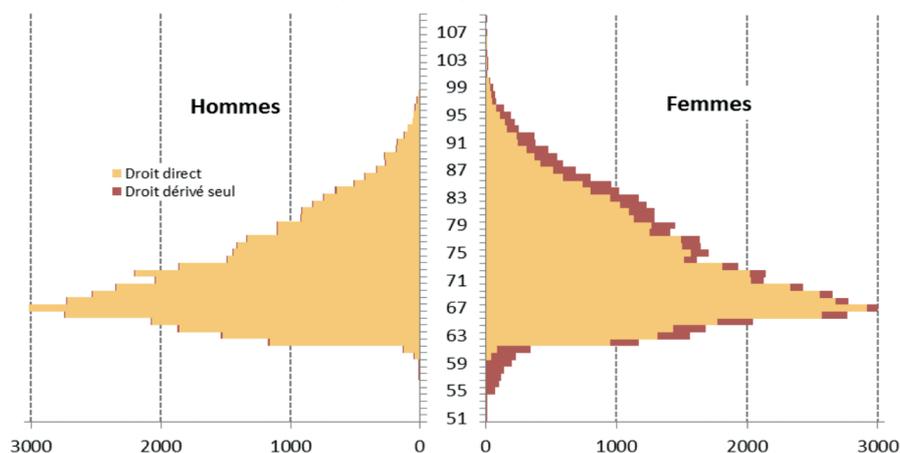
Source : SNSP-Stock Prestataires 2019

Hommes
et Femmes
73,4 ans

Hommes
72,5 ans

Femmes
74,0 ans

Pyramide des âges des retraités en paiement



Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
------------------	--------	--------

Retraites anticipées et mesures dérogatoires

Retraités ayant bénéficié d'un départ anticipé

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Retraites anticipées longue carrière	1 758	1 171	587
Retraites anticipées assurés handicapés	20	12	8
Retraites anticipées travailleurs handicapés	19	14	5
Travailleurs de l'amiante	27	25	2
Incapacité permanente (pénibilité loi 2010)	155	117	38

Minimum contributif (1)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Effectif	47 705	19 649	28 056
Proportion parmi les droits directs contributifs	57,5 %	48,2 %	66,4 %

Compléments de pension

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Majoration pour enfants	66 676	25 985	40 691
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	32	4	28
Majoration pour tierce personne	237	164	73
Pensions assorties d'une majoration L.814-2(2)			
a - à titre de prestataire	2 977	1 193	1 784
b - à titre de conjoint seul	253	242	11
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	66	59	7
Ensemble des bénéficiaires de majorations L.814-2 (a+b+2c)	3 362	1 553	1 809

Pensions assorties du minimum vieillesse ou de l'Asi (3)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
a - à titre de prestataire	18 470	6 977	11 493
b - à titre de conjoint seul	61	55	6
c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	220	200	20

Ensemble des bénéficiaires du minimum vieillesse ou de l'Asi (a+b+2c)

18 971 7 432 11 539

(1) Retraités bénéficiaires du minimum contributif servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

(2) Genre du titulaire de la retraite de base - Majoration L.814-2 : complément de retraite premier niveau. Ancienne majoration toujours servie mais plus attribuée depuis 2006.

(3) Genre du titulaire de la retraite de base - Allocation supplémentaire (ancien dispositif) + Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées ; art. L.815-1)

+ ASI (allocation supplémentaire d'invalidité ; art. L.815-24)

Montants

Montant global (4) mensuel moyen de la pension servie par le régime général (y compris compléments de pensions)

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Bénéficiaires d'un droit direct (servi avec ou sans droit dérivé) : 82 988 retraités	662 €	676 €	649 €
Bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général) : 6 889 retraités	459 €	330 €	464 €
Ensemble : 89 877 retraités	647 €	674 €	624 €
Bénéficiaires d'un droit direct avec carrière complète au régime général (6) : 23 254 retraités	1 017 €	1 016 €	1 018 €

Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum (5)

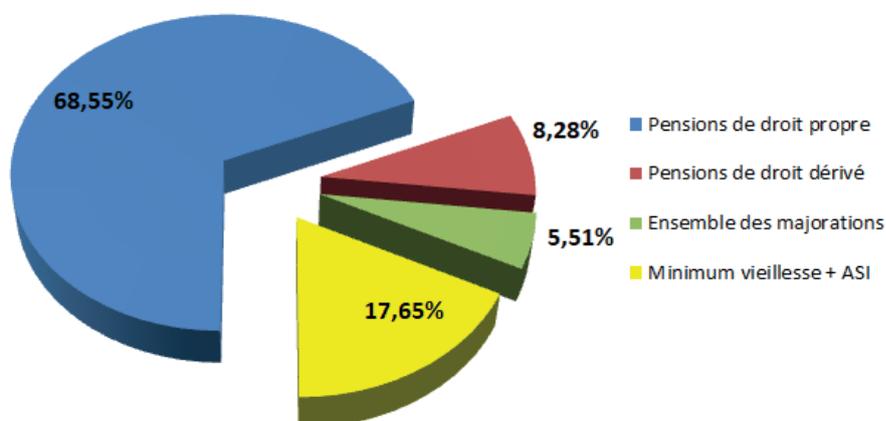
	Hommes et Femmes		Hommes		Femmes	
	Sans majoration enfant 10 %	Avec majoration enfant 10 %	Sans majoration enfant 10 %	Avec majoration enfant 10 %	Sans majoration enfant 10 %	Avec majoration enfant 10 %
Bénéficiaires d'un droit direct (servi avec ou sans droit dérivé) : 79 410 retraités	488 €	520 €	530 €	563 €	447 €	479 €
Bénéficiaires d'un droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général) : 19 133 retraités	250 €	290 €	234 €	280 €	252 €	290 €
Bénéficiaires d'un droit direct avec carrière complète au régime général (6) : 22 066 retraités	929 €	984 €	935 €	993 €	921 €	971 €

Répartition des dépenses en types de prestations

Source : Direction Statistique et Prospective Retraite 2019

Montant des dépenses annuelles en 2019 :
689,5 millions €

Evolution par rapport à 2017 :
+ 6,30 %



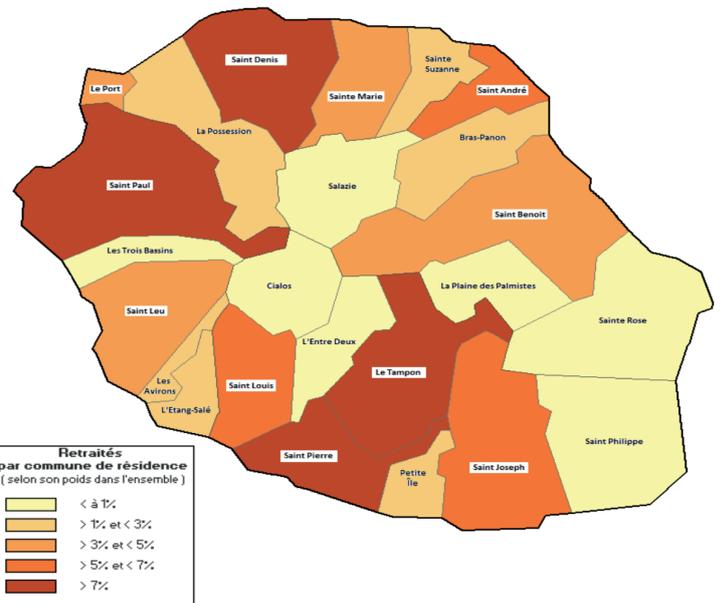
Prélèvement sociaux

Retraités assujettis au 31 décembre 2019

	Retraités assujettis	Proportion de retraités assujettis	Taux de prélèvement en vigueur
Contribution sociale généralisée (CSG) taux fort	17 561	19,54 %	8,30 %
Contribution sociale généralisée (CSG) taux médian	8 184	9,11 %	6,60 %
Contribution sociale généralisée (CSG) taux faible	6 134	6,82 %	3,80 %
Cotisation d'assurance maladie	72	0,08 %	3,20 %
Exonérés de prélèvements	57 998	64,53 %	

Résidence des retraités

Lieu de résidence (par communes)	Nombre de retraités	répartition par commune	poids de retraités par commune
BRAS PANON	1 326	1,5%	10,2%
CILAOS	680	0,8%	12,2%
ENTRE DEUX	781	0,9%	11,2%
L ETANG SALE	1 524	1,7%	10,7%
LA PLAINE DES PALMISTES	723	0,8%	10,8%
LA POSSESSION	2 680	3,0%	8,1%
LE PORT	3 744	4,2%	11,1%
LE TAMPON	8 481	9,4%	10,6%
LES AVIRONS	1 238	1,4%	10,8%
LES TROIS BASSINS	749	0,8%	10,4%
PETITE ILE	1 596	1,8%	12,8%
SALAZIE	806	0,9%	11,0%
ST ANDRE	4 997	5,6%	8,7%
ST BENOIT	3 578	4,0%	9,5%
ST DENIS	16 081	17,9%	10,6%
ST JOSEPH	4 527	5,0%	11,9%
ST LEU	3 477	3,9%	10,0%
ST LOUIS	5 456	6,1%	10,1%
ST PAUL	11 034	12,3%	10,5%
ST PHILIPPE	632	0,7%	12,1%
ST PIERRE	9 159	10,2%	10,7%
STE MARIE	3 510	3,9%	10,4%
STE ROSE	777	0,9%	12,2%
STE SUZANNE	2 255	2,5%	9,4%
TOTAL Réunion	89 811		10,4%



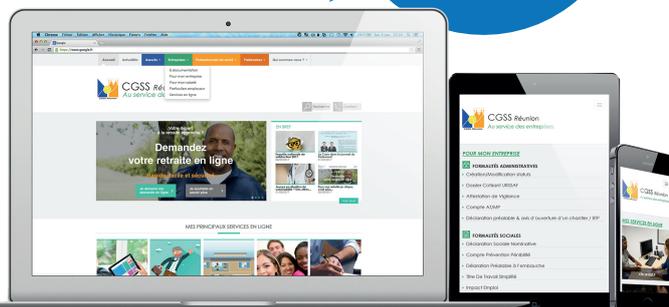
Source SNSP 2019, Population au 01/01/2018 issue des données de Recensement INSEE

(4) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels (Cf. compléments de pensions au recto). Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

(5) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement du plafond de la Sécurité sociale).

(6) Pensions de droit direct calculée à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au Régime Général.

Document
disponible dans
le menu :
Entreprise >
edocumentation



Directeur de publication :
Benoît Sério

Rédacteur :
Observatoire économique, Social et
des Fragilités
CGSS DE LA RÉUNION

Contact :
olivier.andre@cgss.re

Pour + d'info : www.cgss.re